

Strasbourg, le 2 décembre 2020

Rapport GEC (2020) Octobre

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE
(GEC)**

**18ème réunion
22-23 octobre 2020
Par vidéoconférence**

Rapport

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. La 18^e réunion de la Commission pour l'égalité de genre (GEC) a été ouverte par le président (Charles Ramsden, Royaume-Uni). Il s'agissait de la deuxième réunion de la GEC à se tenir par vidéoconférence en raison des restrictions sanitaires et de voyage en vigueur, suite à la pandémie de COVID-19. Au total, 40 États membres ont participé à la réunion (dont de nouveaux-elles représentant-e-s de cinq États membres), ainsi que des représentant-e-s d'États non-membres et d'États observateurs, de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales et d'organisations internationales. La liste des participants et des participantes figure à l'annexe II.
2. L'ordre du jour de la réunion a été adopté, tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport.

➤ *La GEC a adopté le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document [GEC\(2020\)OJ2 révisé](#).*

II. Élection du/de la président-e et des deux vice-président-e-s de la GEC (janvier - décembre 2021) (via le système de vote électronique de KUDO)

3. Après de brèves présentations par les candidat-e-s aux postes de président-e et de vice-président-e-s de la GEC, et conformément à la résolution CM/Res(2011)24 sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, la GEC a élu Andreia Lourenço Marques (Portugal) à la présidence, et Basim Al Alousi (Pays-Bas) et Kateryna Levchenko (Ukraine) aux deux vice-présidences, pour un mandat d'un an, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

➤ *La GEC a élu Andreia Lourenço Marques (Portugal) à la présidence de la GEC, et Basim Al Alousi (Pays-Bas) et Kateryna Levchenko (Ukraine) aux deux vice-présidences de la GEC.*

III. Programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes

1. Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023

4. La présidence a informé les membres que, conformément à son [mandat](#), la GEC devrait "procéder à un échange de vues annuel afin d'évaluer ses activités et de conseiller le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale sur les priorités futures dans son secteur, y compris les nouvelles activités éventuelles et celles qui pourraient être arrêtées ;". Le Président a également rappelé aux membres la [demande de la Secrétaire Général](#) à tout-e-s les présidentes et présidents de comités intergouvernementaux de répondre à un questionnaire sur le cadre stratégique quadriennal concernant les priorités du Conseil de l'Europe. Il a proposé que la [réponse](#), envoyée en septembre 2020, serve de base à une discussion de la GEC sur cette question lors de sa prochaine réunion. Cela permettrait également à la GEC de discuter de son mandat et toute proposition qui en résulterait pourrait être soumise au Comité des Ministres, à temps pour la préparation du prochain mandat de la GEC pour 2022-2023.

➤ *La GEC a convenu de tenir un échange de vues lors de sa 19^{ème} réunion (avril 2021) afin d'évaluer ses activités en accord avec son mandat. La GEC est également convenu que la réponse du président au questionnaire de la Secrétaire générale concernant la préparation d'un cadre stratégique quadriennal reflétant les priorités du Conseil de l'Europe, servirait de base à la discussion pour la préparation du prochain mandat.*

5. Le président a rappelé aux membres que la date limite de réception des contributions sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 dans les États membres était le **27 novembre 2020**. Le modèle qui a été envoyé aux membres comprend également une question supplémentaire relative à l'examen à mi-parcours de la stratégie. Le président a noté que la conférence qui sera accueillie par les autorités allemandes en mai 2021 portera sur la mise en œuvre en cours d'un certain nombre de priorités dans le cadre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

6. Le président a également informé les membres que les préparatifs de la prochaine Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2024-2029) commenceront au cours des deux prochaines années, sur la base de l'examen à mi-parcours, des discussions de la conférence de Berlin et des rapports annuels successifs sur la mise en œuvre de la stratégie actuelle.

➤ *La GEC a pris note de la date limite de réception des contributions des Etats membres concernant la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023, le 27 novembre 2020.*

a. Conférence (Berlin, 11-12 mai 2021)

7. Stefanie Friedrich, la représentante de l'Allemagne, a informé les membres des projets en cours d'accueillir une conférence de deux jours à Berlin en mai 2021, dans le cadre de la prochaine présidence allemande du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. La conférence débutera le jour du 10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la [Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul). La première journée sera consacrée à la célébration de cet anniversaire, notamment au bilan des succès de la convention, ainsi qu'aux défis auxquels elle est confrontée, et à l'encouragement d'un plus grand nombre d'États à la signer et à la ratifier.

8. Le deuxième jour de la conférence sera consacré à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023, et plus particulièrement à trois de ses objectifs : prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme ; assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique; et protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. La conférence fera le point sur les progrès, les expériences et les défis concernant ces trois objectifs stratégiques, notamment en partageant des informations et des expériences, en examinant les

obstacles et en mettant en évidence les pratiques prometteuses et les recherches pertinentes sur ces sujets.

9. Vous trouverez plus d'informations dans le [projet de note conceptuelle](#) disponible sur le site web de l'égalité entre les femmes et es hommes.

➤ *La GEC a pris note du projet de note conceptuelle concernant la conférence qui se tiendra à Berlin, en Allemagne, en mai 2021 dans le cadre de la présidence allemande du Comité des Ministres (novembre 2020 - mai 2021).*

b. Objectif 1 - Prévenir et combattre les stéréotypes et le sexisme

- Recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme (CM/Rec(2019)1) - suivi/mise à jour des activités de promotion

10. Le secrétariat (Cécile Gréboval) a présenté une mise à jour des activités de promotion de la Recommandation du [Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme](#) qui ont été menées depuis la dernière réunion. La [présentation](#) est disponible sur le site web. Elle a informé les membres du nombre de langues dans lesquelles la recommandation (25), la page d'action (20) et la vidéo (20) sont disponibles. Elle a indiqué aux membres que la page d'action sur la campagne : « Sexisme : vois-le, dis-le, stoppons-le ! » est devenue l'une des pages d'action les plus visitées du site web du Conseil de l'Europe. Elle a également présenté la [nouvelle brochure sur le sexisme](#) qui a été publiée en septembre. Cette brochure a été préparée en pour rendre le texte de la recommandation accessible à un public plus large. Les membres ont été encouragé-e-s à contacter le Secrétariat pour obtenir des copies de la brochure en anglais ou en français.

➤ *La GEC a pris note des dernières informations concernant la campagne de promotion de la Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme, y compris la nouvelle brochure sur le sexisme publiée en septembre.*

- Échange avec Laura Albu, vice-présidente du Lobby européen des femmes, concernant la subvention pour la mise en œuvre du projet "Mobilisez-vous contre le sexisme !"

11. Le président a invité le secrétariat à présenter le projet « Mobilisez-vous contre le sexisme », financé par une subvention du Conseil de l'Europe. Le secrétariat (Carolina Lasén Diaz) informe les membres qu'une subvention de 48 000 € a été accordée au Lobby européen des femmes pour mettre en œuvre ce projet visant à promouvoir la recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme dans neuf pays (Belgique, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Roumanie et Espagne). Le projet se déroule au cours du second semestre 2020 et vise à sensibiliser à la prévention et à la lutte contre le sexisme par l'utilisation de supports et d'outils de communication, notamment par le biais des médias

sociaux. En outre, le projet prévoit des contacts avec les décideurs/décideuses afin de discuter d'un éventuel suivi au niveau des politiques.

12. Le président a présenté Laura Albu, vice-présidente du [Lobby européen des femmes](#), qui a donné des informations plus détaillées sur le projet. Elle a expliqué que la plupart des activités prévues avaient été transformées en événements en ligne en raison de la situation actuelle liées au COVID-19, avec au moins un webinaire, une conférence ou une table ronde dans chacun des neuf pays. Le financement a été alloué de manière égale à chacun des pays et tous les outils du Conseil de l'Europe ont été mis à disposition dans les langues nationales. Mme Albu a déclaré que des partenariats ont été établis dans divers domaines tels que l'éducation, les médias et les gouvernements locaux et nationaux, mais elle a également souligné l'importance d'impliquer les parlementaires dans la campagne. La campagne en Roumanie est en train de produire un calendrier humoristique pour 2021, traitant du sexisme. La [présentation](#) de Mme Albu est disponible sur le site web de la réunion.
13. Lors de la séance de questions et réponses qui a suivi, Mme Albu a déclaré que si la recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme était utilisée par les professionnel-le-s, la page d'action était plus populaire auprès des autres personnes ciblées en raison de sa conception dynamique. En outre, comme elle peut être partagée sur les médias sociaux et Facebook, elle touche un public plus jeune à grande échelle. Elle a proposé de partager les bonnes pratiques et certains outils avec les membres de la GEC après la fin du projet en décembre 2020.
14. La représentante du Portugal, Andreia Lourenço Marques, a mis à disposition et attiré l'attention sur un [rapport](#) de synthèse, préparé par l'organisation partenaire portugais du projet (la Plate-forme portugaise pour les droits des femmes), comprenant les activités réalisées à ce jour, telles que les réunions et les événements, ainsi que celles prévues dans un avenir proche.
15. La représentante de la Croatie, Martina Bosak, a exprimé le soutien total de son pays au projet et a donné une brève mise à jour des activités dans son pays, y compris la large diffusion de la recommandation de 2019, et des réunions avec le partenaire du projet en Croatie.
16. Le président a remercié Mme Albu pour sa présentation et l'a invitée à tenir la GEC informée des progrès et des activités du projet et à partager certains des outils développés.
17. La représentante du Danemark, Kira Appel, a informé les membres d'une conférence virtuelle, organisée dans le cadre de la présidence danoise du Conseil nordique des ministres, sur « The Angry Internet – a threat to gender equality » (L'internet en colère : une menace pour l'égalité de genre). La conférence, qui aura lieu le 25 novembre 2020, traitera des attaques envers l'égalité entre les femmes et les hommes sur l'internet et dans les communautés en ligne, où de jeunes hommes se rencontrent et où les attitudes misogynes se développent – phénomène également connu sous le

nom de « Manosphère ». La conférence lancera un rapport sur les défis concernant ces communautés et fera la lumière sur l'ampleur du phénomène et ses liens avec la culture en ligne dominante. L'ensemble des participantes et participants à la GEC ont été invité-e-s à assister à cet événement virtuel. Sur un autre sujet, Mme Appel a évoqué la nécessité pour la GEC de discuter de la confusion entre sexisme et harcèlement sexuel, y compris les outils juridiques pour y remédier, car un retour de bâton dans ce débat est constaté au Danemark.

La GEC

- *a pris note de la présentation faite par la Vice-présidente du Lobby européen des femmes sur le projet « Mobilisez-vous contre le sexisme », qui est mis en œuvre dans neuf États membres et financé par le Conseil de l'Europe et a exprimé sa gratitude pour les activités en cours et se réjouit d'avoir des informations à propos des résultats du projet à une date ultérieure.*
- *a pris note de l'invitation du Danemark à la réunion de lancement virtuelle du 25 novembre 2020, sur le thème « The Angry Internet – a threat to gender equality » (L'internet en colère : une menace pour l'égalité de genre ».*
 - Les hommes et les garçons et l'égalité entre les femmes et les hommes - prochaines étapes

18. Le président a introduit le point en rappelant aux membres que lors de la dernière réunion, la GEC avait pris note de la proposition d'une activité de la GEC sur le thème des hommes et des garçons et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et avait convenu de revenir sur cette proposition lors de la présente réunion. Il avait également été convenu d'envoyer des contributions sur les activités des Etats membres sur le sujet de l'implication des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, que le Secrétariat a compilées dans un [document](#) qui est disponible sur le site web.

19. Le président a déclaré qu'il avait pu utiliser les informations reçues lors de son intervention à la 5e Conférence internationale sur les hommes et l'égalité des chances (ICMEO), organisée par l'Estonie en septembre, pour répondre à une question sur le soutien des gouvernements au rôle des hommes dans l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a invité la représentante de l'Estonie (Käthlin Sander) à faire un compte rendu de la conférence ICMEO. Käthlin Sander a informé les membres que la conférence, qui a été organisée en coopération avec le Conseil nordique des ministres et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), a traité de sujets allant des soins (pour soi-même, pour les autres et pour le bien-être et la durabilité des sociétés) aux masculinités toxiques. Le rapport de la conférence, ainsi que les enregistrements de tous les débats, sont disponibles sur le [site web de la conférence](#). Elle a invité tout État membre souhaitant accueillir la 6e conférence ICMEO à la contacter.

20. Le président a invité le secrétariat (Carolina Lasén Diaz) à informer les membres sur les éventuels travaux futurs sur cette question. Compte tenu du nombre d'organisations et de pays travaillant sur le thème de l'engagement des hommes et des garçons, le secrétariat a proposé d'engager un-e consultant-e pour préparer une étude faisant le point des activités sur ce sujet, tant au niveau international que national.
21. La compilation des activités dans les États membres est très importante pour une telle étude et les États membres qui souhaitent encore y contribuer ont été invités à le faire avant le 31 décembre 2020, à gender.equality@coe.int, afin que le document puisse être finalisé lorsque le ou la consultant-e commencera ce travail. Il a également été proposé de finaliser l'étude à temps pour avoir une discussion approfondie lors de la 19e réunion de la GEC (avril 2021), afin que la GEC puisse prendre une décision éclairée sur les activités à venir.
22. Au cours de la discussion qui a suivi, les États membres ont approuvé la proposition de réaliser une étude des activités existantes, mais ont indiqué qu'une discussion plus longue sur le sujet était nécessaire pour examiner les questions mises en avant, notamment la question des hommes en tant que bénéficiaires de l'égalité entre les femmes et les hommes ; l'examen des cas où les hommes sont touchés de manière disproportionnée par l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'en bénéficient pas ; l'inclusion des hommes dans l'approche intégrée de l'égalité; la discussion autour du partage du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes ; et le rôle des stéréotypes et des préjugés affectant les hommes.

La GEC

- *a discuté du sujet des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et a prolongé jusqu'à la fin de l'année le délai de réception des contributions sur les activités nationales dans ce domaine ;*
- *a chargé le Secrétariat de contracter un ou une consultant-e pour préparer une étude faisant état des initiatives et expériences existantes au niveau national et international sur la participation des hommes et des garçons dans la promotion des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes ; et a convenu de discuter de cette étude lors de sa prochaine réunion (avril 2021).*

c. Objectif 2 - Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

- Echange de vues avec Marceline Naudi, Présidente du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

23. Marceline Naudi, Présidente du [Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#), a informé les membres que le GREVIO avait pu poursuivre une grande partie de ses travaux malgré la situation liée au COVID-19. Trois visites d'évaluation ont eu lieu à [Saint-Marin](#), en [Slovénie](#) et en [Pologne](#) et seules deux visites ont été reportées à 2021. Le premier rapport de base sur la [Belgique](#) a été publié en septembre et a reçu une grande couverture médiatique. Trois rapports finaux ont été adoptés (Andorre, Malte et Espagne) lors de la dernière réunion du GREVIO en octobre et seront publiés vers le 25 novembre, ce qui portera à 17 le nombre total de rapports de base du GREVIO.
24. La présidente du GREVIO a regretté les reportages dans les médias évoquant la possibilité pour que des États parties quittent la Convention d'Istanbul et a insisté sur l'impact positif de la convention et sur l'importance que les parties ne la quittent pas.
25. En ce qui concerne les activités futures, GREVIO a créé un groupe de travail pour préparer la première [recommandation générale](#) qui traitera de la dimension numérique de la violence contre les femmes. La recommandation générale devrait être publiée à la fin de l'année 2021. La présidente du GREVIO a souligné qu'elle attendait avec impatience la conférence de l'année prochaine à Berlin, qui marquera le 10e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Istanbul.
 - Partage d'informations et d'expériences sur les progrès réalisés en matière de ratification et de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul
26. En réponse à une question sur l'utilisation du matériel existant pour promouvoir la Convention d'Istanbul, la présidente du GREVIO a informé les membres que les différents [matériels](#) et [publications](#) disponibles étaient régulièrement promus lors d'événements et de toute occasion de prise de parole qui se présentait. Il s'agit notamment du [dépliant de questions-réponses sur la Convention d'Istanbul](#), qui est désormais disponible en 30 langues. En ce qui concerne les nouvelles ratifications de la Convention d'Istanbul, la présidente a souligné l'importance d'encourager les États membres et les ONG qui soutiennent la Convention d'Istanbul à la promouvoir, car les avantages apportés par sa ratification doivent être mise en avant auprès du public.
27. Des réunions et des échanges bilatéraux entre les parlementaires des États membres qui ont ratifié la convention et ceux qui ne l'ont pas encore fait ont été proposés par la représentante de l'Ukraine comme un bon moyen d'expliquer les avantages de la convention aux membres des parlements au moment où elles et ils décident de la ratification. La représentante de la Géorgie a fait part de l'expérience de son pays qui a conduit à la ratification de la Convention d'Istanbul, avec des travaux préparatoires à différents niveaux, et qui ont duré trois ans. Elle a également informé les membres de la préparation en cours, avec le Conseil de l'Europe, de vidéos contenant des messages positifs, mettant en valeur leur expérience. Les vidéos seront partagées lorsqu'elles seront prêtes.

28. La représentante de la Conférence des OING, Anne Nègre, a informé la GEC d'une recommandation récemment adoptée par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe en faveur de la Convention d'Istanbul. La [recommandation](#) sera incluse sur le site web sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

- *La GEC a pris note de l'échange de vues avec Marceline Naudi, Présidente du GREVIO, sur les activités actuelles du GREVIO, ainsi que sur la situation concernant la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.*

d. Objectif 3 - Assurer l'égalité d'accès des femmes à la justice

- Approches sensibles au genre de l'accès à la justice - mise à jour des activités en cours et propositions concernant les travaux à venir

29. Le secrétariat (Carolina Lasén Diaz) a rappelé la mission effectuée par un membre du secrétariat (Christophe Speckbacher) et Ljiljana Lončar (Serbie) en Croatie, en Espagne et au Royaume-Uni en décembre 2019. Les informations recueillies lors des réunions qui ont eu lieu (avec des ONG, professionnel-le-s du droit, réseaux de professionnel-le-s soutenant les femmes et un médiateur pour l'égalité de genre) ont révélé qu'il n'y a pas suffisamment de preuves de bonnes pratiques d'approches sensibles au genre en matière d'accès à la justice pour justifier une étude sur ce sujet.

30. Les membres ont également été informés d'un [rapport](#) qui a été adopté récemment par le Comité des Ministres sur l'évaluation des systèmes judiciaires européens. Ce rapport, préparé par la [Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe](#) (CEPEJ), contient des données et des conclusions ventilées par sexe en ce qui concerne les femmes juges et procureures. Il a été proposé d'inviter le président de la CEPEJ à la prochaine réunion de la GEC, afin d'avoir un échange de vues et de discuter du rapport. Cela serait conforme au mandat de la GEC d'être en contact avec les comités et organes pertinents du Conseil de l'Europe pour prendre en compte les questions liées à l'accès des femmes à la justice.

- *La GEC a pris note des informations présentées par le Secrétariat sur les activités en cours et a discuté des travaux futurs dans le domaine de la garantie de l'égalité d'accès des femmes à la justice et a convenu d'inviter le président de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) à un échange de vues avec la GEC lors de sa prochaine réunion en avril 2021.*

31. Le secrétariat (Anca Sandescu) a fait une présentation sur les travaux en cours au Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité d'accès des femmes à la justice. Elle a retracé l'historique des travaux sur l'objectif stratégique 3 de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui ont commencé en 2012 par une étude de faisabilité, suivie d'autres études et événements, dont la conférence de la GEC sur ce sujet qui a eu lieu à [Berne](#) en 2015. Depuis lors, des projets régionaux visant à améliorer l'accès des femmes à la justice ont été entrepris en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldavie, en Ukraine et plus récemment au Belarus, financés par l'Union européenne.

32. Dans sa présentation, Mme Sandescu a souligné l'impact de la pandémie de COVID-19 sur cette question, mettant en lumière les obstacles et les défis à l'accès des femmes à la justice qui avaient été identifiés avant 2015. Elle a informé les membres des avis reçus des partenaires nationaux sur l'impact du COVID-19, ainsi que des leçons à tirer.
33. Mme Sandescu a également informé les membres sur une conférence internationale sur « L'accès des femmes à la justice : Se rapprocher de la pleine ratification et mise en œuvre de la Convention d'Istanbul » qui aura lieu en septembre 2021 et a accueilli favorablement les propositions des membres concernant l'organisation de cette conférence. La [présentation](#) de Mme Sandescu est disponible sur le site web et comprend des liens vers tous les outils et matériels résultant du projet régional.
34. Les représentantes de l'Ukraine et de l'Azerbaïdjan ont pris la parole pour exprimer leur appréciation concernant le projet sur l'accès des femmes à la justice, notamment la bonne coopération développée pour les formations judiciaires sur ce sujet et l'utilisation des outils développés dans le cadre de ce projet - car les stéréotypes de genre restent forts et affectent l'accès des femmes à la justice, y compris les victimes de violence.
- *La GEC a pris note des informations présentées par le Secrétariat sur les projets en cours de réalisation dans le domaine de l'accès des femmes à la justice.*

e. Objectif 4 - assurer la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

- Echange de vues avec Jelena Drenjanin, porte-parole sur l'égalité de genre au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et rapporteure sur « La lutte contre le sexisme à l'égard des femmes en politique au niveau local et régional ».
35. Le président a souhaité la bienvenue à Jelena Drenjanin, membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Mme Drenjanin a présenté les travaux du Congrès pour promouvoir la participation active des femmes à la vie politique, tels que les résolutions sur l'encouragement des femmes à participer à la vie politique (Résolution 303 (2010) [pour une égalité durable des genres dans la vie politique locale et régional](#) et la Résolution 404 (2016) sur [la participation et la représentation politique des femmes aux niveaux local et régional](#)).
36. Mme Drenjanin a présenté les mesures qui pourraient être prises par les collectivités locales et régionales pour encourager la participation des femmes, telles que : veiller à ce que la manière dont les affaires politiques sont menées n'empêche pas les femmes de participer, en introduisant des heures de réunion qui prennent en compte la famille et en soutenant les services de garde d'enfants ; en promouvant des programmes de renforcement des capacités, la formation des candidates et candidats et des ateliers de prise de parole en public ; et en créant des réseaux de

femmes maires, des comités consacrés à l'égalité de genre et en menant des campagnes de sensibilisation. Elle a rappelé que le Congrès lui-même dispose d'une mesure politique spécifique et efficace qui exige une représentation équilibrée des femmes et des hommes d'au moins 30 % dans toutes les délégations nationales au Congrès.

37. Mme Drenjanin a souligné que pour soutenir la représentation des femmes, la lutte contre la culture du sexisme et la violence sexiste, qui sont bien présentes en politique doit se poursuivre. Son rapport sur le sujet, « [Lutter contre le sexisme à l'égard des femmes en politique](#) », récemment adopté par la Commission des questions d'actualité du Congrès, fait suite aux travaux antérieurs sur le sujet. Le rapport demande aux collectivités locales et régionales de : donner l'exemple et prendre des mesures pour protéger et soutenir les femmes dans leurs institutions ; introduire une législation pour lutter contre la violence sexiste ; établir des mécanismes de plainte sûrs et confidentiels et des mécanismes de sanction efficaces ; sensibiliser à la violence contre les femmes en politique et être particulièrement vigilant-e-s lors des élections ; collecter et partager les bonnes pratiques en matière de lutte contre le sexisme en politique afin que nous puissions toutes et tous tirer des enseignements des progrès réalisés par chacun ; et coopérer avec les organisations de la société civile, les universités et le secteur privé. Le rapport devrait être adopté par le Forum statutaire du Congrès le 7 décembre 2020.

38. La représentante de la Norvège, Elin Grotnes, a soulevé la question de la faible présence en politique des femmes handicapées et des femmes migrantes, ainsi que les liens entre cette situation et les attaques de discours de haine auxquelles certains groupes de femmes sont souvent confrontés.

➤ *La GEC a pris note de l'échange de vues avec Jelena Drenjanin, porte-parole sur l'égalité de genre au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, et du rapport sur « La lutte contre le sexisme à l'égard des femmes en politique au niveau local et régional » dont elle est la rapporteure.*

f. Objectif 5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

- Présentation de Vera Eloi da Fonseca (Portugal), Présidente du [Comité de rédaction sur les femmes migrantes](#) (GEC-MIG)

39. Le président a souhaité la bienvenue à Vera Eloi da Fonseca, présidente du GEC-MIG. Dans sa [présentation](#), qui est disponible sur le site web de la GEC, la Présidente du GEC-MIG a informé les membres de la première réunion du GEC-MIG, qui s'est tenue les 1er et 2 octobre 2020, et des échanges et discussions qui y ont eu lieu. Elle a expliqué que l'objectif de la réunion était de discuter et de définir le pourquoi, le groupe cible et le comment du projet de recommandation. Le GEC-MIG a convenu qu'il était clairement nécessaire de revoir et d'actualiser la [recommandation existante de 1979](#), que le texte couvrirait les besoins et la situation de toutes les femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile avec un large champ d'application, et qu'il suivrait le modèle général des recommandations du CM avec un préambule,

une brève partie opérationnelle et des lignes directrices en annexe. Le GEC-MIG a convenu provisoirement de structurer l'annexe autour de cinq rubriques : questions horizontales, questions liées à l'arrivée, questions de protection, questions de résidence et d'intégration, et questions liées au retour. Le [rapport](#) de la réunion du GEC-MIG est disponible sur le site web et la présidente du GEC-MIG était désireuse d'avoir tout commentaire ou contribution des membres de la GEC aux travaux de son organe subordonné.

40. Le secrétariat (Cécile Gréboval, Secrétaire du GEC-MIG) a informé les membres que la deuxième réunion du GEC-MIG aura lieu les 14-15 décembre 2020 et qu'il s'agira probablement d'une réunion en ligne. Un projet de préambule et de partie opérationnelle ainsi qu'un projet de structure des lignes directrices seront présentés et discutés lors de la deuxième réunion, sur la base de ce qui a été convenu lors de la première réunion. Les membres auront la possibilité de commenter les documents avant la réunion.
 41. Le président de la GEC a rappelé que les 47 membres du GEC étaient tous membres du GEC-MIG et que s'ils ne pouvaient pas y assister eux-mêmes, il les encourageait à envoyer un ou une expert-e pour les remplacer, en particulier s'ils faisaient partie des huit États membres dont les frais de participation sont pris en charge par le Conseil de l'Europe.
 42. Pour résumer, le président de la GEC a souligné que la GEC a pris note des travaux du GEC-MIG et a approuvé la portée, telle que présentée par la présidente du GEC-MIG, et les prochaines étapes présentées par le secrétariat, et que la GEC attend avec impatience le prochain rapport d'avancement lors de la prochaine réunion de la GEC.
- *La GEC a pris note du rapport de la première réunion du Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG) par sa présidente, Vera Eloi da Fonseca, et a convenu des futures étapes telles que décrites*

g. Objectif 6 - intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

- L'intégration de la dimension de genre dans les activités du Conseil de l'Europe

43. Le secrétariat (Cécile Gréboval) a fait une [présentation](#) sur les activités d'intégration de la dimension de genre au sein de l'Organisation depuis la dernière réunion en juillet. Il s'agit notamment des réunions du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) et de ses organes subordonnés, et du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), qui dispose d'un sous-comité sur le discours de haine (voir ci-dessous pour plus de détails), au sein desquels la GEC est représentée. La deuxième réunion pour 2020 de l'équipe chargée de l'intégration de la dimension de genre aura lieu en novembre et comprendra un débat sur l'égalité

de genre et la bioéthique, avec la participation de la professeure Ina Wagner, une universitaire européenne de premier plan dans le domaine du travail et de la technologie. La formation annuelle des rapporteur-e-s pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GERs), qui sont les « ambassadeurs et ambassadrices » de l'égalité de genre dans les différents comités intergouvernementaux, aura également lieu en novembre avec la participation d'environ 15 GERs. La Division de l'égalité entre les femmes et les hommes continue à fournir régulièrement des contributions politiques à différents secteurs de l'Organisation, tels que les droits de l'enfant, la migration ou pour ce qui concerne le langage sensible au genre, qui peut être un sujet complexe.

➤ *La GEC a pris note du résumé et de la mise à jour du Secrétariat concernant les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'approche intégrée de l'égalité.*

- Echange avec Flora Vincent, scientifique, autrice du livre "Intelligence Artificielle : pas sans Elles ! (*Intelligence Artificielle, pas sans Elles !*), et co-fondatrice de l'association scientifique WAX (What About Xperiencing Sciences), France

44. Le président a souhaité la bienvenue à Flora Vincent, qui est spécialisée dans les questions d'égalité en relation avec l'intelligence artificielle. Dans sa [présentation](#) qui est disponible sur le site web, Mme Vincent a expliqué qu'elle et sa co-autrice, Aude Bernheim, voulaient examiner les défis auxquels l'égalité de genre est confrontée en raison de l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle, et qui comprennent l'absence de femmes dans ce domaine ; le fait que la technologie soit saturée de préjugés sexistes ; que les algorithmes deviennent des « machines macho » ; comment garantir des solutions équitables pour toutes et tous; et comment l'IA peut être utilisée pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

45. Mme Vincent a souligné que les algorithmes eux-mêmes peuvent propager les inégalités basées sur le genre et la race, et elle a donné quelques exemples dans sa présentation dans le domaine de la justice pénale et de la santé. Le livre vise à étudier comment les préjugés sexistes ou raciaux potentiels sont présents dans les algorithmes et comment y remédier. Elle a souligné que les personnes qui écrivent les algorithmes doivent être formées pour éviter de reproduire les stéréotypes et les préjugés existants.

46. Mme Vincent a estimé que l'intelligence artificielle a aussi un grand potentiel pour générer l'égalité, par exemple, en créant des algorithmes qui sont programmés pour s'assurer que les systèmes en ligne recommandent autant de femmes que d'hommes pour un emploi donné, au lieu de reproduire la discrimination et la ségrégation professionnelle.

47. Le président a remercié Mme Vincent pour sa présentation très intéressante et pour les nombreux éléments de réflexion qu'elle a apportés. Il a ajouté que certains des

remèdes qui avaient été proposés seront utiles pour la contribution de la GEC au travail du CAHAI.

- *La GEC a pris note de la présentation par Flora Vincent de ses travaux en matière d'intelligence artificielle et d'égalité entre les femmes et les hommes.*
 - Rapports des membres de la GEC qui ont participé aux réunions des comités intergouvernementaux suivants :
 - 2ème réunion du [Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle](#) (CAHAI)

48. Käthlin Sander, la représentante de l'Estonie, a informé les membres de sa participation à la [2ème réunion du CAHAI](#) qui est chargé d'examiner la faisabilité et les éléments potentiels d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle (IA). Lors de chacune des réunions plénières auxquelles elle a participé, Mme Sander a eu l'occasion d'attirer l'attention de la commission sur la sous-représentation des femmes dans le développement, la recherche et le leadership de l'IA ; sur les biais de genre contenus dans les outils basés sur l'IA ; sur la manière dont l'IA peut causer ou perpétuer la discrimination, le sexisme et les stéréotypes de genre ; et sur le fait que les solutions d'IA peuvent avoir des impacts négatifs sur l'égalité, par exemple les systèmes de reconnaissance vocale et faciale sont moins performants pour les femmes que pour les hommes, et le sont également moins pour les personnes noires.

49. Mme Sander a porté à l'attention du comité CAHAI le « [Pacte pour une intelligence artificielle basée sur l'égalité entre les femmes et les hommes](#) », récemment produit par une organisation de la société civile française (*Laboratoire de l'Égalité*), dont la traduction anglaise a été préparée en coopération avec la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes.

50. Mme Sander a également participé au groupe de travail subordonné du CAHAI, le groupe sur l'élaboration des politiques (CAHAI-PDG), et participera au groupe sur le cadre juridique (CAHAI-LFG) en 2021.

- *La GEC a pris note de la présentation de Käthlin Sander (Estonie) à la suite de sa participation au Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) et au groupe de travail du CAHAI sur l'élaboration des politiques (PDG).*
 - 1ère réunion du [Comité directeur pour l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion](#) (CDADI)

51. Andreia Lourenço Marques, vice-présidente de la GEC et représentante du Portugal, a informé les membres que lors de la première réunion du CDADI, un très intéressant échange de vues avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et la Commissaire européenne à l'égalité a eu lieu, qui a montré comment les deux organisations peuvent travailler ensemble. Elle a proposé d'organiser un tel échange lors d'une prochaine réunion de la GEC. Au cours de la réunion du CDADI, Andreia

Lourenço Marques a saisi l'occasion pour souligner que la perspective de genre n'avait pas été intégrée dans une étude sur le COVID-19 – « Analyse des dimensions liées à l'anti-discrimination, la diversité et à l'inclusion dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ». Cela a conduit à une discussion sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, où elle a pu signaler des bonnes pratiques et d'autres documents notamment sur le site web COVID-19 de la GEC.

52. Au cours de la discussion du CDADI sur le discours de haine et la future rédaction d'une recommandation sur le sujet, le secrétariat (Cécile Gréboval) a parlé du travail pertinent de la GEC sur le sexisme et le discours de haine sexiste. Parmi les autres sujets abordés, on peut citer la rédaction d'un cadre politique à plusieurs niveaux sur l'intégration interculturelle, accompagné d'un projet de recommandation, et la préparation d'une étude identifiant les bonnes pratiques dans les Etats membres sur la participation politique active des jeunes issu-e-s de minorités nationales. Mme Lourenço Marques a pu attirer l'attention de la commission sur l'inclusion d'une dimension d'égalité de genre dans tous ces travaux.
 53. Mme Lourenço Marques a également participé à un organe subordonné du CDADI, le [Comité d'expert-e-s sur la lutte contre les discours de haine](#) (ADI/MSI-DIS). La tâche principale de l'ADI/MSI-DIS est de préparer un projet de recommandation sur une approche globale de la lutte contre le discours de haine, y compris dans le contexte d'un environnement en ligne, dans le cadre des droits humains, en se fondant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et en s'inspirant des textes existants du Conseil de l'Europe et de l'héritage de la campagne de jeunesse du Mouvement contre le discours de haine. L'ADI/MSI-DIS visera également à fournir des outils pratiques dans ce domaine afin de donner des orientations aux États membres et aux autres parties prenantes. Mme Lourenço Marques a attiré l'attention des membres sur les dispositions pertinentes de la Convention d'Istanbul et de la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme. Comme il s'agissait de la première réunion, les discussions se sont concentrées sur les questions à aborder dans la recommandation, telles que la prévention, la sensibilisation, la participation politique, les partis politiques, l'éducation, l'élimination des stéréotypes, la collecte de données ventilées par sexe.
 54. Une rapporteure sur l'égalité entre les femmes et les hommes (María Rún Bjarnadóttir, Islande) a été nommée par le CDADI et Mme Lourenço Marques collaborera avec elle afin de veiller à ce qu'une dimension d'égalité de genre et que la question du discours de haine sexiste soient incluses dans le projet de recommandation.
- *La GEC a pris note de la présentation d'Andreia Lourenço Marques à la suite de sa participation au Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et à son organe subordonné, le Comité d'expert-e-s sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS).*

IV. Projets/programmes de coopération

- Aperçu général des [projets de coopération](#) en cours menés par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes

55. Le secrétariat (Marta Becerra) a fait une [présentation](#) sur les projets de coopération en cours menés par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes. Mme Becerra a informé les membres des [outils](#) disponibles, tels que [les cours HELP](#) sur la violence contre les femmes et sur [l'accès des femmes à la justice](#), qui sont maintenant disponibles dans plusieurs langues. Les derniers développements incluent le travail avec les Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention d'Istanbul, comme l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie. Des travaux sont également en cours en Turquie, concernant le renforcement des capacités des professionnel-le-s du droit et autres ; en Lettonie, concernant la mise en place de services spécialisés pour les victimes de violence conformément à la Convention d'Istanbul ; au Kosovo*, concernant la prévention de la violence à l'égard des femmes et la protection des victimes ; en Arménie et en République de Moldavie, se concentrant sur la visibilité et les contre-récits sur la Convention d'Istanbul ; et la coopération avec le réseau WAVE et ONU Femmes pour développer une méthodologie et des outils pour les campagnes de sensibilisation sur la Convention d'Istanbul. Des informations sur les quatre piliers de la Convention d'Istanbul sont sur le point d'être finalisées. Un [document d'information](#) donnant des informations plus détaillées sur les différents projets a été mis à disposition sur le site web de la GEC. Mme Becerra a souligné que de nombreuses activités de coopération étaient passées à des formats et des plateformes en ligne en raison de la pandémie de COVID-19, avec une utilisation accrue des ressources et des outils en ligne.

- *La GEC a pris note de la présentation des projets de coopération en cours et prévus, gérés par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes.*

V. Discussion thématique

- Echange avec Ana Puy Rodriguez, responsable de l'égalité entre les femmes et les hommes au ministère espagnol de la transition écologique et du défi démographique sur « Le changement climatique dans une perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes »

56. Le président a accueilli Ana Puy Rodriguez, du ministère espagnol de la transition écologique et du défi démographique, qui a fait une présentation sur « Le changement climatique dans une perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Mme Puy Rodriguez a démontré l'existence de liens entre les inégalités entre les femmes et les hommes et les effets du changement climatique, comme évoqué dans le [cadre des Nations unies qui lie le genre et les politiques et](#)

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la Déclaration d'Indépendance du Kosovo.

[actions climatiques, et les initiatives espagnoles](#) qui lient le genre et les politiques et actions climatiques. La [présentation](#) est disponible sur le site web de la GEC.

57. Mme Puy Rodriguez a avancé que l'approche intégrée de l'égalité dans les politiques et mesures liées au climat pourrait mener à l'élaboration par le Conseil de l'Europe d'un instrument non contraignant sur les droits humains et l'environnement. En ce qui concerne la [Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#), Mme Puy Rodriguez a souligné que des liens avec la politique et les mesures climatiques pouvaient être établis dans des domaines tels que l'objectif stratégique 2, sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et les vulnérabilités sexospécifiques des défenseuses de l'environnement (par exemple, les menaces de meurtre, de violence sexuelle ou le risque de viol) ; et l'objectif stratégique 5, sur la protection et les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, en ce qui concerne les dimensions sexospécifiques des migrations et des déplacements liés au climat.
58. Le président remercie Mme Puy Rodriguez pour sa présentation et considère que l'objectif stratégique 4, qui vise à parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, peut être un autre domaine pertinent, et que si la participation des femmes était accrue dans ce domaine, le changement climatique serait peut-être traité différemment.
59. Le représentant de l'Italie, Stefano Pizzicannella, a souligné l'importance de ce sujet, qui sera inclus dans la stratégie nationale italienne pour l'égalité des chances, car les femmes sont particulièrement touchées par le changement climatique. Un réseau de points focaux sur l'égalité de genre et le changement climatique a été mis en place pour y faire face.
- *La GEC a pris note de l'exposé d'Ana Puy Rodriguez, du ministère espagnol de la transition écologique et du défi démographique, sur « le changement climatique dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes ».*

VI. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

- Echange avec Petros Stangos (Grèce), membre du [Comité européen des droits sociaux](#), sur les [réclamations collectives](#) en matière d'égalité de rémunération déposées par University Women Europe (UWE)
60. M. Stangos informe les membres que l'interdiction absolue de toute discrimination et le droit fondamental des femmes à l'égalité de rémunération, par rapport à celle des hommes, pour un travail de valeur égale, ainsi que les droits des femmes à l'égalité des chances et de traitement ont, depuis longtemps, donné lieu à une jurisprudence considérable discutée par le Comité européen des droits sociaux (CEDS), l'organe de suivi de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe. Il a également expliqué qu'il existe deux procédures différentes qui peuvent être suivies dans la supervision de la mise en œuvre de la Charte par les États membres : la première est constituée par les rapports nationaux soumis par les États, et la

seconde est le mécanisme de réclamations collectives soumis par des organisations ou syndicats.

61. En décembre 2019, après trois ans de procédure, le CEDS a adopté une série de décisions concernant 15 États membres qui ont accepté le mécanisme de réclamation collective - tous les États qui ont ratifié la charte ne l'ont pas fait. Le CEDS a rendu ses décisions sur le bien-fondé des 15 réclamations présentées par University Women Europe (UWE). Le Comité des Ministres examinera ces décisions afin d'adopter des recommandations adressées à chacun des États membres qui ont été jugés en infraction avec la charte, pour non-respect du principe qui devrait guider leur politique. Les décisions du CEDS identifient des critères et des normes de portée générale pour guider l'action menée dans chaque État membre. Elles sont proposées pour aider les États membres dans leurs efforts de lutte contre l'inégalité entre les femmes et les hommes, qui se manifeste notamment par l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et le manque d'opportunités pour les femmes en matière d'emploi.
62. Les six critères/principes généraux établis par le CEDS sont les devoirs des États : (1) de reconnaître le droit à l'égalité de rémunération dans leur législation ; (2) de garantir l'accès des femmes à des recours effectifs devant des tribunaux indépendants et impartiaux ; (3) d'assurer la transparence, c'est-à-dire de permettre la comparabilité des rémunérations entre les femmes et les hommes, la transparence des rémunérations étant un élément fondamental qui doit être appliqué pour que les femmes puissent exercer leur droit à l'égalité de rémunération pour un travail égal ; (4) de tenir compte des avis des organismes de promotion de l'égalité de traitement quant aux politiques qu'ils devraient adopter ; (5) de promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'égalité de rémunération ; et enfin (6) d'assurer une représentation équitable des femmes aux postes de décision dans les entreprises du secteur privé.
63. Parmi ces principes, le premier, l'obligation de reconnaître le droit à l'égalité de rémunération, n'a été violé par aucun État membre ; cinq États ont violé l'obligation de garantir l'accès à des recours efficaces ; onze États ont violé l'obligation d'assurer la transparence des rémunérations ; trois États ont violé le principe concernant le rôle des organismes de promotion de l'égalité ; douze États ont violé l'obligation de promouvoir l'égalité des chances ; et cinq États ont violé la norme relative au dernier critère.
64. Sur les 15 États concernés, seule la Suède a été jugée comme n'étant pas en violation de la Charte. Les autres pays ont été jugés en violation : de cinq obligations découlant de la Charte (Bulgarie), quatre (Grèce et Croatie), trois (République tchèque, Finlande, Irlande et Slovaquie), deux (Italie, Pays-Bas et Norvège) et un (France et Chypre).

65. M. Stangos a expliqué que ces procédures sont en cours devant le Comité des Ministres et qu'il est important que la GEC soutienne les décisions du CEDS par tous les moyens disponibles, afin que le Comité des Ministres puisse adopter les recommandations pour chaque Etat membre en fonction des infractions constatées. Par la suite, le CEDS examinera à nouveau ces réclamations collectives pour vérifier si les mesures ont été appliquées.

66. Le président a remercié M. Stangos pour le résumé des travaux et déclare que la GEC est prêt à soutenir le Comité des Ministres si une demande lui est adressée et attend avec intérêt un autre rapport d'avancement en temps utile.

- *La GEC a pris note de l'échange de vues avec Petros Stangos, membre du Comité européen des droits sociaux, sur les décisions du Comité concernant l'égalité de rémunération, et a convenu de suivre les développements sur cette question et de soutenir le Comité des Ministres dans toute demande qui pourrait être adressée à la GEC.*

VII. Coopération avec les organisations internationales/régionales

-Nations Unies : CSW 2021 ; Pékin+25

67. Le président a invité les membres à faire part de leurs plans pour les événements de la prochaine CSW (15-26 mars 2021) ainsi que des activités concernant Pékin+25 et son suivi. La représentante de la Suède, Karin Bengtson, a souligné que l'un des thèmes prioritaires de la CSW65, en 2021, étant « l'élimination de la violence pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles », il pourrait être bon de faire quelque chose au sujet de la Convention d'Istanbul, si possible. Elle a également informé les membres que la Suède participe au Forum Génération Egalité et co-dirige la coalition dans le domaine de la justice et des droits économiques, dans le but d'élever les ambitions dans ce domaine.

68. La représentante du Danemark, Kira Appel, a informé de la participation du Danemark à la coalition du Forum Génération Egalité sur la santé et les droits sexuels et reproductifs. Elle a également déclaré que dans le cadre de la présidence danoise du Conseil Nordique des Ministres, le Danemark coopère avec la prochaine présidence finlandaise pour maintenir l'accent sur les jeunes qui avait été prévu en 2020 pour Pékin +25 et organiser un événement en ligne avec des panels pour faciliter la participation des jeunes femmes et hommes.

69. Le président a confirmé que le Forum Génération Egalité aurait lieu en juin 2021.

- *La GEC a discuté de la prochaine réunion de la Commission de la condition de la femme de l'ONU et a pris note des informations à propos du Forum Génération Egalité, prévu à Paris en juin 2021.*

- Programme du Conseil de l'Union européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :
 - o Présidence allemande (juin - décembre 2020)
- 70. La représentante de l'Allemagne, Stefanie Friedrich, a informé les membres que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des principales priorités de la présidence allemande de l'UE, avec un accent particulier sur les femmes sur le marché du travail et sur la violence envers les femmes. L'Allemagne a également produit une [brochure](#) dans le contexte de la présidence, qui illustre la position du pays en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- 71. Parce que la pandémie de COVID-19 a amplifié la répartition inégale du travail de soins et du travail rémunéré, et a montré que les femmes portent le fardeau le plus lourd pendant la crise, l'Allemagne prévoit l'adoption par le Conseil de conclusions sur la répartition du travail de soins non rémunéré et du travail rémunéré entre les femmes et les hommes lors du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) en décembre 2020. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, l'Allemagne a mis en place un numéro de téléphone unique à l'échelle européenne, qui permet de joindre les services d'assistance téléphonique nationaux respectifs sur la violence à l'égard des femmes.
- 72. L'Allemagne organisera un événement virtuel sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe, en coopération avec EIGE, le 19 novembre 2020. Des membres et des expert-e-s du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, du Parlement national allemand, ainsi que d'autres organisations internationales et de la société civile, seront invité-e-s.
- 73. La déclaration du trio, par l'Allemagne, Portugal et la Slovénie, rassemble les priorités des trois présidences de l'UE, en mettant l'accent sur l'égalité de genre sur le marché du travail et sur la violence fondée sur le genre.
- *La GEC a pris note du programme en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'actuelle présidence allemande du Conseil de l'Union européenne (juillet – décembre 2020).*
 - o Présidence portugaise (janvier - juin 2021)
- 74. La représentante du Portugal, Andreia Lourenço Marques, a informé les membres que la présidence portugaise se concentrera sur l'impact du COVID-19 sur le marché du travail, tant pour les femmes que pour les hommes. L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est en train de produire une note de recherche qui sera utilisée pour les conclusions du Conseil EPSCO. Une autre priorité pour le Portugal sera la violence envers les femmes et le 10e anniversaire de la Convention d'Istanbul. Le Portugal élabore actuellement une feuille de route, en collaboration avec l'Allemagne, et prévoit plusieurs événements au Portugal, ainsi qu'une conférence sur ce sujet. Une fois finalisée, la feuille de route sera présentée

au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne. Le Portugal organisera également une réunion du groupe de haut niveau sur l'intégration de la dimension de genre qui aura lieu à la fin du mois de janvier 2021.

- *La GEC a pris note du programme en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la prochaine présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne (janvier – juin 2021).*

VIII. Activités actuelles et futures au niveau national et international

- Programme du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Présidence grecque (mai - novembre 2020)
75. La représentante de la Grèce, Christina Agoritsa, a déclaré qu'étant donné que la présidence coïncidait avec le 70e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention européenne des droits de l'homme, la Grèce accueillera la 130e session du Comité des ministres à Athènes pour marquer cet anniversaire. Le thème sera la mise en œuvre de la Convention et la mesure dans laquelle elle répond aux attentes des citoyennes et citoyens européens, en particulier des jeunes, puisque la présidence grecque met l'accent sur les jeunes. En raison du COVID-19, la majorité des événements de la présidence se sont déroulés en ligne, devenant ainsi une e-Présidence.
76. Mme Agoritsa s'est félicité que la technologie ait permis d'organiser le webinaire « [Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes: Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels pour l'égalité dans le cadre du COVID-19](#) » qui a eu lieu le 21 octobre. Elle a souligné que les interventions au cours du séminaire avaient montré que la crise du COVID-19 est une menace pour les progrès réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La participation de la Présidente et du Premier ministre grecs montre le niveau de volonté politique et d'engagement de la Grèce envers l'égalité de genre, ce qui est très important. Elle a remercié la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la bonne coopération dans l'organisation du séminaire.
77. Elle a également informé les membres que la Grèce a adopté une législation sur les quotas de genre dans les conseils d'administration des entreprises et des associations sportives, et qu'elle a l'intention d'adopter d'autres lois concernant [la Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement au travail](#) et la directive européenne sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
78. Le président a souligné que le webinaire avait été un événement très intéressant et bien organisé, et que le haut niveau des intervenant-e-s de la session d'ouverture avait donné le ton pour le reste de l'événement. Le président a remercié les autorités grecques d'avoir organisé l'événement.

- *La GEC a pris note de l'agenda de l'égalité entre les femmes et les hommes pendant la présidence grecque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (mai - novembre 2020), y compris le séminaire sur « Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes : Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels pour l'égalité dans le cadre du Covid-19 » qui a eu lieu le 21 octobre 2020., et se réjouit du rapport du séminaire à venir.*

- Présidence allemande (novembre 2020 - mai 2021)

79. La représentante de l'Allemagne, Stefanie Friedrich, a informé les membres sur les projets de la prochaine présidence du Conseil de l'Europe, pendant laquelle l'Allemagne souhaite renforcer le Conseil de l'Europe en tant qu'organisme international de référence en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit. En raison du chevauchement des présidences allemandes du Conseil de l'Europe et du Conseil de l'Union européenne en novembre et décembre 2020, l'Allemagne vise à générer des synergies en ce qui concerne l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme et à soutenir la ratification de la Convention d'Istanbul par l'Union européenne. Le 9 décembre 2020, l'Allemagne accueillera une conférence sur la « Protection des droits de l'homme au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ».

80. L'Allemagne a également l'intention d'examiner les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Un événement virtuel sur ce sujet aura lieu le 19 novembre 2020, en coopération avec l'EIGE. L'Allemagne serait disposée à organiser un événement parallèle conjoint avec la GEC lors de la CSW65, une fois que le format de la réunion sera connu. En ce qui concerne les travaux sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion, l'Allemagne soutient les travaux du CDADI, notamment la conférence « Dealing with Hate Speech from a European Perspective - Impulse for the Council of Europe ».

- *La GEC a pris note de l'agenda de l'égalité entre les femmes et les hommes pendant la prochaine présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (novembre 2020-mai 2021).*

IX. Divers

81. Ljiljana Lončar, vice-présidente de la GEC et représentante de la Serbie, a informé les membres qu'elle allait quitter la GEC car elle est sur le point de changer de département, et a souhaité que les travaux futurs de la Commission soient couronnés de succès. Le président l'a remerciée pour sa participation active, au nom de la GEC.

X. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

82. Le président encourage les membres à envoyer au secrétariat (gender.equality@coe.int) tout sujet de discussion thématique pour que le Bureau en décide lors de sa prochaine réunion.

XI. Dates des prochaines réunions

83. Le président a informé les membres des dates des prochaines réunions et a souligné que la possibilité de tenir les futures réunions en personne restait à confirmer.

- *La GEC a pris note des dates et lieux des prochaines réunions : 2e réunion de la GEC-MIG (Strasbourg), 14-15 décembre 2020 ; 3e réunion du GEC-MIG (Strasbourg), 4-5 mars 2021 ; 19e réunion de la GEC (Strasbourg), 14-16 avril 2021 ; Conférence (Berlin, Allemagne), 11-12 mai 2021.*

XII. Adoption du rapport abrégé de la 18e réunion de la GEC (22-23 octobre 2020)

- *La GEC a adopté le rapport abrégé de la 18e réunion de la GEC (22-23 octobre 2020) et a convenu de sa transmission au Comité des Ministres.*

ANNEXE I

Ordre du jour

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour*Projet d'ordre du jour**GEC(2020)OJ2 Rév***II. Élection du/de la Président-e et des Vice-Président-e-s de la GEC (janvier – décembre 2021)****III. Programme transversal du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes****2. Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023****h. Conférence (Berlin, 11-12 mai 2021)**

Note conceptuelle

*GEC(2020)4***i. Objectif 1 - prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme**

- Recommandation du Comité des ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme (CM/Rec(2019)1) – suites/faire le point sur les activités de promotion
- Echange avec Laura Albu, vice-présidente du Lobby européen des femmes concernant la subvention pour la mise en œuvre du projet « Mobilisez-vous contre le sexisme ! »
- Les hommes et les garçons et l'égalité entre les femmes et les hommes – les prochaines étapes *Document d'information*

j. Objectif 2 - prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

- Échange avec Marceline Naudi, présidente du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
- Partage d'expériences sur les progrès réalisés en vue de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

k. Objectif 3 - garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice

- Approches de l'accès à la justice sensibles à la dimension de genre - faire le point sur les activités en cours et les propositions pour les travaux futurs

l. Objectif 4 - assurer la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

- Echange de vues avec Jelena Drenjanin, porte-parole du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur l'égalité de genre et rapporteure sur « Lutte contre le sexisme à l'égard des femmes en politique au niveau local et régional »

m. Objectif 5 - protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

- Présentation par Vera Eloi da Fonseca (Portugal), Présidente du Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG)

GEC-MIG(2020)Rapport 1

n. Objectif 6 - intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

- Intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Conseil de l'Europe
- Echange avec Flora Vincent, scientifique, et autrice du livre « Intelligence Artificielle, pas sans elles ! », Co-fondatrice de WAX Sciences (What About Xperiencing Sciences), France
- Rapports des membres de la GEC qui ont participé aux réunions des comités intergouvernementaux suivants :
 - 2ème réunion du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)
 - 1ere réunion du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)

IV. Projets/programmes de coopération

- Aperçu général des projets de coopération en cours menés par la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes

V. Discussion thématique

- Echange avec Ana Puy Rodriguez, responsable de l'égalité entre les femmes et les hommes au ministère espagnol de la transition écologique et du défi démographique sur « Le changement climatique dans une perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes »

VI. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

- Echange avec Petros Stangos (Grèce), membre du Comité européen des droits sociaux, sur les réclamations collectives en matière d'égalité de rémunération déposées par le Groupe européen des femmes diplômées des universités (UWE)

VII. Coopération avec les organisations régionales/internationales

- Nations unies : CSW 2021 ; Beijing +25
- Calendrier de l'Union européenne activités concernant les questions d'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Présidence allemande (juin – décembre 2020)
 - Présidence portuguais (janvier – juin 2021)

VIII. Activités actuelles et à venir au niveau national et international

- Calendrier du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Présidence grecque (mai – novembre 2020)
 - Présidence allemande (novembre 2020 – mai 2021)

IX. Divers**X. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques****XI. Dates des prochaines réunions**

- *2^{ème} réunion GEC-MIG, Strasbourg, France, 14-15 décembre 2020*
- *3^{ème} réunion GEC-MIG, 2021 [date et lieu à confirmer]*
- *19^{ème} réunion de la GEC, Strasbourg, 14-16 avril 2021*
- *Conférence, Berlin, Allemagne, 11-12 mai 2021*

XII. Adoption du rapport abrégé de la 18^{ème} réunion de la GEC (22-23 octobre 2020)

ANNEXE II

Liste des participants et participantes

Andorre

Mireia PORRAS GARCIA
Service des Politiques d'Égalité
Département des Affaires Sociales
Ministère des Affaires Sociales, de la
Justice et de l'Intérieur

Autriche

Valerie DORI
Politique sociale et droit du travail
internationaux et européens

Azerbaïdjan

Sabina MANAFOVA
Département des relations internationales
et du protocole

Belgique

Marian VANDENBOSSCHE
Politique Internationale

Barbara BRUNISSO
Direction de l'Égalité des Chances du
Ministère de la Fédération Wallonie-
Bruxelles.

Bosnie-Herzégovine

Samra FILIPOVIC HADZIABDIC
Agence pour l'égalité entre les hommes et
les femmes
Ministère des droits de l'homme et des
réfugiés

Croatie

Narcisa BEĆIREVIĆ
Représentation permanente auprès du
Conseil de l'Europe

Martina BOSAK
Bureau gouvernemental pour l'égalité
entre les femmes et les hommes

Chypre

Andri SAVVA
Bureau du commissaire à l'égalité entre les
femmes et les hommes

République tchèque

Radan ŠAFARIK
Secrétariat du Conseil gouvernemental
pour l'égalité des femmes et des hommes
Département de l'égalité entre les femmes
et les hommes

Danemark

Kira APPEL
Département pour l'égalité de genre
Ministère de l'environnement et de
l'alimentation

Jeppe HOLM NIELSEN
Département pour l'égalité de genre
Ministère de l'environnement et de
l'alimentation

Estonie

Käthlin SANDER
Département des politiques d'égalité
Ministère des affaires sociales

Finlande

Päivi YLI-PIETILÄ
Unité Égalité de genre
Ministère des affaires sociales et de la
santé

France

Alexis RINCKENBACH
Bureau des affaires européennes et
internationales
Direction générale de la cohésion sociale
Ministère des solidarités et de la santé
/Ministère délégué chargé de l'égalité f/h

Maureen GOUVERNEUR
Ministère des solidarités et de la santé
/Ministère délégué chargé de l'égalité f/h

Géorgie

Lela AKIASHVILI
Conseil des droits de l'homme de
l'administration du gouvernement

Sophie JAPARIDZE
Représentation permanente auprès du
Conseil de l'Europe

Allemagne

Stefanie FRIEDRICH
Politique européenne et internationale en
matière d'égalité entre les femmes et les
hommes
Ministère fédéral de la famille, des
personnes âgées, des femmes et de la
jeunesse

Grèce

Christina AGORITSA
Département indépendant de la
coopération européenne et internationale
Secrétariat général de la politique
familiale et de l'égalité entre les femmes et
les hommes, Ministère du travail et des
affaires sociales

Georgia PAPAGEORGIOU
Département indépendant de la
coopération européenne et internationale
Secrétariat général de la politique
familiale et de l'égalité entre les femmes et
les hommes, Ministère du travail et des
affaires sociales

Hongrie

Brigitta GYEBNAR
Ministère des Capacités humaines
Ministère d'État chargé de la famille et de
la jeunesse, de la politique des femmes et
de la
Égalité des chances

Islande

Tryggvi HALLGRIMSSON
Direction de l'égalité

Irlande

Deirdre NI NEILL
Division de l'égalité entre les femmes et
les hommes,
Ministère de la justice et de l'égalité

Italie

Stefano PIZZICANNELLA
Bureau des affaires internationales et
générales, Département de l'égalité des
chances

Tiziana ZANNINI
Département des politiques familiales
Présidence du Conseil des ministres

Lettonie

Agnese GAILE
Département de la planification et du
développement de la politique sociale
Ministère de l'aide sociale

Luxembourg

Ralph KASS
Ministère de l'Égalité entre les Femmes et
les Hommes

Malte

Annalise DESIRA
Direction des droits de l'homme et de
l'intégration
Ministère des affaires européennes et de
l'égalité

République de Moldova

Lilia PASCAL
Division de politique visant à assurer
l'égalité entre les femmes et les hommes
Ministère de la santé, du travail et de la
protection sociale

Monaco

Corinne MAGAIL
 Département des relations extérieures et de
 la coopération
 Ministère d'État

Pays-Bas

Basim AL ALOUSI
 Département de l'égalité de genre et de
 l'égalité LGBTI
 Ministère de l'éducation, de la culture et
 des sciences

Norvège

Elin GROTNES
 Direction de l'enfance, de la jeunesse et des
 affaires familiales

Pologne

Lidia LESNIEWSKA-ROZYCKA
 Bureau du Plénipotentiaire du
 gouvernement pour l'égalité de traitement

Portugal

Andreia LOURENÇO MARQUES
 Vice-Chair/Vice-Présidente
 Commission pour la citoyenneté et
 l'égalité de genre

Roumanie

Andreea-Angela PASCU
 Direction chargée de la prévention et de la
 lutte contre la violence domestique

Fédération de Russie

Olga OPANASENKO
 Ministère des affaires étrangères

Saint Marin

Stefano PALMUCCI
 Département des affaires externe
 Direction des affaires juridiques

Serbie

Ljiljana LONCAR
 Vice-Présidente
 Cabinet du vice-premier ministre et du
 ministre de la construction, des transports
 et des infrastructures

République slovaque

Marek SIMON
 Département de l'égalité entre les femmes
 et les hommes et de l'égalité des chances

Slovénie

Sara SLANA
 Département de l'égalité des chances
 Ministère du travail, de la famille, des
 affaires sociales et de l'égalité des chances

Espagne

Ana ARRILLAGA ALDAMA
 Institut des femmes et pour l'égalité des
 chances
 Ministère de la santé, des services sociaux
 et de l'égalité

Suède

Karin BENGTON
 Division pour l'égalité de genre
 Ministère de la santé et des affaires
 sociales

Suisse

Thomas THENTZ
 Département fédéral de l'intérieur
 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et
 hommes BFEG

Turquie

Onur DINÇER
 Direction générale de la condition
 féminine
 Ministère de la famille, du travail et des
 affaires sociales

Ukraine

Kateryna LEVCHENKO
Commissaire du gouvernement pour la
politique d'égalité entre les femmes et les
hommes

Royaume-Uni

Charles RAMSDEN
Chair of the GEC/Président de la GEC
Politique européenne et internationale
Bureau gouvernemental pour les
questions d'égalité

* * *

OBSERVATEURS PERMANENTS**Saint Siège**

Anne-Julie KERHUEL
Relations avec les états
Secrétairerie d'Etat

* * *

ETATS NON-MEMBRES**Maroc**

Fatima BARKAN
Ministère de la solidarité, développement
sociale et la famille

Rachid MEZIANE
Département des affaires de la femme et
des enfants
Ministère de la justice

Tunisie

Anis ZAHRAZ
Direction des Affaires de la Femme
Ministère de la Femme, de la Famille, de
l'Enfance et des Seniors

**ORGANES ET COMITES DU CONSEIL
DE L'EUROPE****Congrès des pouvoirs locaux et
régionaux**

Jelena DRENJANIN
Porte-parole sur l'égalité de genre

**Conférence des organisations
internationales non-gouvernementales**

Anne NEGRE
Vice-Présidente en charge de l'égalité

* * *

**Groupe d'experts sur la lutte contre la
violence à l'égard des femmes et la
violence domestique (GREVIO)**

Marcelline NAUDI
Présidente

Comité européen des droits sociaux

Petros SANGOS
Membre (Grèce)

**Comité de rédaction sur les femmes
migrantes (GEC-MIG)**

Vera ELOI DA FONSECA
Présidente

**ORGANISATIONS
INTERNATIONALES****Institut Européen pour l'égalité entre les
femmes et les hommes (EIGE)**

Zivile MACIJAIUSKIENE
Responsable des relations avec les parties
prenantes

**ONU Femmes Bureau régional pour
Europe et Asie centrale**

Yolande IRIARTE

Nordic Information on Gender

Jenny Pentler
Coordinatrice du projet

* * *

AUTRES**Lobby européen des femmes**

Laura ALBU
Vice-présidente

Mae OCAMPO
Directrice du programme

Responsable de l'égalité entre les femmes et les hommes au ministère de la transition écologique et du défi démographique, Espagne
Ana PUY RODRIGUEZ
Gender Equality Officer

WAX Sciences
Flora VINCENT
Scientifique, auteure, Co-fondatrice de WAX Sciences, France

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTION GENERALE DE LA DEMOCRATIE

Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance

Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre
Daniele CANGEMI
Chef de Service
E-mail: nicola-daniel.cangemi@coe.int

Valeria REVA
Assistante Administrative

Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Caterina BOLOGNESE
Cheffe de Division

Carolina LASEN DIAZ
Secrétaire de la GEC
E-mail: carolina.lasen-diaz@coe.int

Cécile GRÉBOVAL
Responsable de Programme, Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes
E-mail: cecile.greboval@coe.int

Adrienne LOOBY
Co-Secrétaire de la GEC
E-mail: adrienne.looby@coe.int

Evrydiki TSELIYOU
Assistante administrative
E-mail: evrydiki.tseliou@coe.int

Renforcement des capacités et projets de coopération

Marta BECERRA
Cheffe de l'Unité
E-mail: marta.becerra@coe.int

Sara HAAPALAINEN
Conseillère en affaires politiques
E-mail: sara.haapalainen@coe.int

Anca SANDESCU
Responsable de projet de coopération
E-mail: anca.sandescu@coe.int

Parvana BAYRAMOVA
Chargée de projet expérimentée
Bakou
E-mail: parvana.bayramova@coe.int

Eva GONZALEZ DE LA ARRIDA
Stagiaire

Centre Nord-Sud
Rocio CERVERA
Directrice exécutive adjointe

* * *

Interprétation, déplacements, événements et multimédia (ITEM)
Renaud MOREUILLE

Interprètes
Barbara GRUT
Julia TANNER